

portera la
des causes
ite par les
qualités du
é, lui don-
, requérir,
habitants
1 Père Le
st celle de

ds ne vou-
s Récollets
chez eux,
gricuture,
le au pro-
eurs terres,
s par eux.
e colonie.
ébec, n'ar-
rédié à la
lresser aux
et légumes

Champlain
la deuxiè-
un envoya
pagnie des
écollet, qui
ayant dit :
dévasterai
urriez bien
besogne.
armés et
vrez-vous

81. Commis-

vous-même la mort, sinon bien des mécomptes. » Ces paroles et quelques autres, dites sur le même ton firent impression sur l'anglais; le Récollet obtint tout ce qu'on pouvait obtenir, à savoir que Champlain aurait le droit « de dresser lui-même les articles de la capitulation. » (1) On en connaît les résultats; Champlain, les Récollets et les Jésuites furent ramenés en France. C'est en rendant service aux Récollets que nous voyons Champlain avoir une dernière fois des relations avec eux. Lorsque le Canada fut sur le point d'être rendu à la France, les premiers missionnaires du Canada se préparèrent sans bruit à reprendre leur travaux apostoliques; mais des intrigues devaient les en empêcher. Champlain prit « leurs intérêts à cœur », bien que sa situation ne lui permit pas de le faire ouvertement; « il fut même le premier à les avertir des véritables intentions de ceux qui, faisant mine de les servir, les traversaient effectivement. » (2) Il est donc simplement exact d'affirmer que les rapports de Champlain avec les Récollets et réciproquement furent toujours ceux de gens qui s'estiment, se soutiennent, s'encouragent et s'entraident mutuellement, qui, remplis de confiance les uns pour les autres se communiquent leurs idées, se consultent et s'avertissent. A l'heure où des fêtes inoubliables solennisent le troisième centenaire de Québec, c'est à-dire de la Nouvelle-France, il nous est agréable de signaler cette intimité sans nuage qui a toujours régné entre les fondateurs de l'église et le fondateur de la patrie canadiennes.

FR. ODORIC O. F. M.

(1) Cf. Samuel Champlain par le Dr. N. E. Dionne. vol. II, pp. 207, 208

(2) Leclercq. 1^{er} établiss. de la foi. vol. I p. 434.

